

Compte Rendu Assemblée Plénière

20 janvier 2017

Ordre du jour :

- 1) *Volontaire Service Civique*
- 2) *Taux de reconversion : Propositions des commissions « finance » et « prestataires »*
- 3) *Logo et charte graphique de La Sonnante : Propositions de la commission « communication »*
- 4) *Montant des adhésions pour les utilisateurs de passage et pour les collectivités : Propositions de la commission « gouvernance »*
- 5) *Adhésion en ligne. Proposition de la commission « finance »*

Service civique :

Mission définie et mise en ligne en décembre 2016. Le jeune intéressé s'est désisté, on est donc de nouveau en recherche d'un jeune de moins de 25 ans. Mission : faire de l'information. Il serait très utile en mars au moment du lancement du financement participatif en ligne afin d'assurer l'animation du site.

Taux de reconversion : *Commissions finance et prestataire*

Proposition : 3% de taux de reconversion.

Proposition adoptée au consentement général.

Logo et charte graphique : *Commission communication*

Le vote par internet des adhérents a choisi le projet 1 par 15 voix sur 33. Laetitia propose de reprendre les meilleures idées des trois propositions (pictos de la proposition 2 et appellation occitane de la proposition 3)

Logo et charte graphique adoptée au consentement ainsi que la proposition N°1.

Montant des adhésions : *Commission gouvernance*

Le Sonnant volant : 1€ réclamé à chaque acte d'échange (€ Sonnante)

Adhésion momentanée qui ne donne pas droit de vote en AG (destinée aux touristes, personnes de passage, personnes voulant « tester » la Sonnante)

Les prestataires qui ont un comptoir de change seront incités à inviter les Sonnants Volants à adhérer.

Suppression de la limitation à 3 échanges

Proposition adoptée au consentement général.

Adhésion des collectivités :

20€ minimum pour les collectivités de moins de 200 personnes. **Validé au consentement**

30€ minimum pour les collectivités de 200 à 1000 habitants. **Validé au consentement**

50€ minimum au-dessus de 1000 habitants. **Validé au consentement**

100€ minimum pour les collectivités supérieures à 5000 habitants (proposition Monique). **Abandonné**

Adhésion en ligne :

Possibilité de payer son adhésion en ligne (sachant que des personnes remplissent déjà le bulletin d'adhésion en ligne) et Inscription sur le site Hello Asso afin de permettre ces paiements.

Proposition adoptée au consentement.